

Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport
Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école
Band: 3 (2001)
Heft: 6

Artikel: Moins de méandres administratifs
Autor: Kamerzin, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-995300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Moins de méandres

A l'Office des sports du canton du Jura, Bernard Raeber, collaborateur administratif, réceptionne et traite toutes les annonces de cours J+S. La nouvelle conception mise en place lui facilitera la tâche.

Une annonce groupée

«La grande innovation, c'est l'annonce groupée des cours. Dorénavant, les papiers à brasser et les contrôles fastidieux seront moindres. Dès réception du formulaire ad hoc, les éléments sont introduits dans la Banque nationale de données. Les éventuels compléments d'information sont directement demandés au coach. Mon travail se trouve grandement facilité.»

Partenariat renforcé

«Un point me paraît important: désormais, c'est la société sportive qui est responsable des indications fournies, et non plus le moniteur. La signature du président du club est le gage que les règles de partenariat entre l'office et le club sont respectées. De plus, les documents doivent être tenus à notre disposition durant trois ans.»

Vers plus de transparence

«A la fin du cours annoncé, le coach nous envoie les formulaires qui attestent que ce dernier a bien eu lieu. S'il y a eu des modifications par rapport à l'annonce du cours, elles doivent nous être adressées par écrit, ceci afin d'éviter toute contestation ultérieure. Les informations sont alors transmises à la Banque nationale de données pour le calcul des indemnités.»

Quels changements concernant l'annonce?

L'annonce de l'offre renseigne sur la manière dont elle est organisée. Elle est signée par le président ou toute autre personne du club bénéficiant du droit de signature ainsi que par le coach J+S. Cette annonce doit donner une image exacte des activités (cours et camps) planifiées sous l'égide de J+S. Elle permet de calculer à titre provisoire le montant de l'indemnité forfaitaire. Sur la base de ce document, le service cantonal J+S délivrera une autorisation qui permettra le déroulement de l'activité. Une fois que les activités prévues dans l'offre ont eu lieu, le coach J+S envoie une confirmation. Le versement de l'indemnité suivra sur la base des activités qui se sont effectivement déroulées.

administratifs



La liste de contrôle, une aide efficace!

La procédure d'annonce est effectuée de manière groupée par le coach J+S. Il annonce par ce biais toutes les offres sportives – avec les cours prévus – proposés par son club. Pour ne rien laisser au hasard, il aura procédé selon la liste de contrôle suivante:

- Le moniteur ouvre son cahier d'entraînement J+S, le coach son journal du coach.
- Le moniteur développe, en collaboration avec le coach, le programme de son offre.
- Le coach reporte les indications nécessaires sur le formulaire d'annonce.
- L'annonce doit parvenir à l'office cantonal J+S au plus tard trois semaines avant le début du premier cours J+S. L'annonce comporte également les prescriptions d'utilisation, qui doivent être signées par le coach et le président du club.
- L'office cantonal J+S valide l'offre en apposant sa signature sur le formulaire d'annonce.

Et du côté des scouts?

La petite commune de Troinex (Genève) s'enorgueillit de sa section scout qui regroupe une cinquantaine de jeunes, fidèles au mouvement, malgré l'absence de filles... Claude Kamerzin, responsable du centre, oscille entre optimisme et interrogations.

«mobile»: Contrairement à beaucoup d'associations sportives, vos effectifs restent stables. Une explication?

Claude Kamerzin: Nous mettons l'accent sur le respect de la tradition, comme le port de l'uniforme par exemple. Les jeunes s'identifient plus facilement à la philosophie scout et s'engagent à la perpétuer. Ils se sentent en quelque sorte investis d'une mission.

Vous organisez de nombreux camps et week-ends. Comment les financez-vous?

L'annonce des cours et des camps à J+S permet de toucher des indemnités intéressantes; la commune, les cotisations et autres actions couvrent le reste.

Le mouvement scout est basé sur la hiérarchie. Encouragez-vous les jeunes à suivre une formation J+S pour assurer la continuité?

Oui, systématiquement. Je déplore cependant que les cours aient lieu pendant les vacances d'automne, ce qui coïncide avec la plupart des camps scouts. Nous profitons de cette semaine pour former les jeunes louveteaux et nous avons dans ce cas besoin de nos moniteurs. **m**

*Claude Kamerzin,
responsable du centre scout de Troinex.
Adresse: furet_gst@hotmail.com*